

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT
 Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024 A 15 HEURES

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Tarifification des travaux réalisés par le Syndicat et bordereau de prix

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**
 Nombre de membres en exercice : **22**
 Présents : 15
 Pouvoir :
 Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de réviser les tarifs de facturation des travaux réalisés par le Syndicat

FORFAITS BRANCHEMENTS RÉACTUALISÉS

- Forfait de 0 à 5 mètres hors regard sans traversée de route : **727,75 € HT**
- Forfait de 0 à 5 mètres hors regard avec traversée de route : **1180,50 € HT**

- Pour les branchements supérieurs à 5 mètres sans traversée de route : **25,25 € HT** le ml supplémentaire
- Pour les branchements supérieurs à 5 mètres avec traversée de route : **105,50 € HT** le ml supplémentaire

- Prix regard espace vert : **172,00 € HT**
- Prix regard accotement : **263,50 € HT**
- Prix regard voirie : **503,50 € HT**

FORFAITS COUPURE DE CONDUITES SELON DIAMETRE RÉACTUALISÉS

- Il est proposé une facturation au coût réel de l'intervention suivant nouveau bordereau de prix unitaire joint à la présente délibération

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE RÉACTUALISÉ

- Il est proposé un nouveau bordereau de prix (annexé à la présente délibération) pour les branchements ou autres travaux hors forfaits branchements. Pour les devis établis avec des pièces non énumérées dans le bordereau, le prix de vente HT sera le prix d'acquisition HT du matériel par le Syndicat majoré de 20% (modalités inchangées)

Tous les autres tarifs restent inchangés y compris :

FORFAIT REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR GELE

- **100,00 € HT**

TARIF HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE

- **45,00 € HT**

TARIF DEPLACEMENT KM

- **0,70 € HT**

TARIF REOUVERTURE ET FERMETURE DE COMPTEUR

- **100 € HT**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte l'ensemble des propositions de tarification proposées par le Président
- Dit que ces nouvelles tarifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024



Pour copie conforme, Le Président, Alain DELAGE